



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

**NUMÉRO SPÉCIAL**

**DÉLÉGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE  
À MONSIEUR JEAN-PIERRE TRESSARD,  
*SOUS-PRÉFET DE CHINON***

**19 mai 2011**

- Cabinet –

**ARRÊTÉ**  
*donnant délégation provisoire de signature*  
*à Monsieur Jean-Pierre TRESSARD,*  
*sous-préfet de Chinon,*  
*à l'effet d'assurer la suppléance*  
*du Préfet d'Indre-et-Loire*

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n°82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment le II de son article 45,

Vu le décret du 4 juin 2009 portant nomination de M. Joël FILY en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 20 janvier 2009 portant nomination de Mme Christine ABROSSIMOV en qualité de secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 6 juillet 2007 portant nomination de M. Jean-Pierre TRESSARD en qualité de sous-préfet de Chinon,

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre TRESSARD, sous-préfet de Chinon,

Considérant que le préfet et la secrétaire générale de la préfecture seront simultanément absents le vendredi 20 mai 2011 entre 12h00 et 20h00,

**ARRÊTÉ**

Article 1 : M. Jean-Pierre TRESSARD, sous-préfet de Chinon, assure la suppléance du préfet d'Indre-et-Loire et est, par voie de conséquence, autorisé à signer tout arrêté, décision, circulaire, rapport, correspondance et document relevant des attributions du préfet du département d'Indre-et-Loire, **le vendredi 20 mai 2011 entre 12h00 et 20h00.**

Article 2 : Mme la Secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire et M. le Sous-Préfet de Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 17 mai 2011

Joël FILY

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*  
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs  
et consultation RAA:  
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE*  
*37925 TOURS CEDEX 9*

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture  
Dépôt légal : *19 mai 2011* - N° ISSN 0980-8809.